



Élection primaire 2024
Brochure de l'électeur du
comté de Deschutes en
français



Cher électeur du Comté de Deschutes :

Voici votre brochure de l'électeur pour l'élection spéciale de district du 21 mai 2024 fournie par le Bureau du Greffier du Comté de Deschutes (Deschutes County Clerk's Office). Elle contient des informations sur les candidats et les mesures des juridictions locales dans les limites du Comté de Deschutes.

Cette brochure contient les mesures au scrutin et des déclarations explicatives conçues pour fournir des informations impartiales. Son contenu propose également un argumentaire rémunéré pour ou contre certaines Propositions. Les candidats peuvent aussi acheter un emplacement pour une déclaration dans la brochure.

Les bulletins de vote seront envoyés par la poste dès le mercredi 1er mai 2024 à chaque électeur inscrit. Voici quelques informations à savoir:

- ◆ **Postez** l'enveloppe de retour préaffranchie contenant votre suffrage exprimé ou **déposez-la** à un site de dépôt officiel avant **20h00, le mardi 21 mai 2024**. Les bulletins de vote postés et oblitérés par le Service postal des États-Unis (United States Postal Service, USPS) avant 20h le jour des élections et reçus par le Greffier du Comté avant le mardi 28 mai, seront acceptés. N'oubliez pas de signer votre enveloppe de retour de bulletin de vote.
- ◆ Ouverture des sites de dépôt : vendredi 3 mai 2024 Consultez la page des *sites de dépôt de bulletins de vote officiels* dans la brochure pour de plus amples détails.
- ◆ Les noms des candidats sur votre bulletin de vote apparaîtront en ordre alphabétique aléatoire. Conformément à ORS 254.155, l'ordonnancement aléatoire des lettres est réalisé avant une élection.
- ◆ Tous les candidats ou toutes les mesures figurant dans cette brochure des électeurs n'apparaîtront pas sur votre bulletin de vote. Votre adresse de résidence détermine les districts pour lesquels vous pouvez voter. Votre bulletin de vote officiel ne contiendra que les questions sur lesquelles vous avez le droit de voter, en fonction de votre lieu de résidence.
- ◆ Tous les candidats ne soumettent pas d'informations sur la brochure des électeurs, ce qui implique que des candidats figurant sur votre bulletin de vote ne se trouvent pas sur la brochure de l'électeur.
- ◆ Cette brochure des électeurs est disponible en ligne sur www.deschutescounty.gov/elections. Après 20 heures le soir des élections, des résultats préliminaires de l'élection seront affichés en ligne à l'adresse www.deschutescounty.gov/ElectionResults.
- ◆ Si vous avez reçu un bulletin de vote destiné à une personne qui ne devrait plus en recevoir à cette adresse, veuillez écrire « RETURN » (retour à l'expéditeur) sur l'enveloppe et la remettre dans votre boîte aux lettres.

La signature figurant sur l'enveloppe de retour du bulletin de vote de chaque électeur est vérifiée par rapport à la signature de l'électeur figurant dans son dossier. Les signatures doivent correspondre avant qu'un bulletin de vote puisse être comptabilisé. Si votre signature a changé, veuillez actualiser votre inscription de l'électeur.

Informations sur le vote

Inscription au vote

Pour être admissible au vote à l'élection primaire du 21 mai 2024, l'électeur doit envoyer une carte d'inscription de l'électeur dûment remplie avant le mardi 30 avril 2024, le cachet de la poste faisant foi.

Système de primaire fermée :

Pour l'élection primaire du 21 mai 2024, les partis Démocrate (Democratic Party) et Républicain (Republican Party) ont décidé de ne pas ouvrir leurs primaires aux électeurs qui ne sont pas affiliés à leur parti. Seuls les électeurs inscrits au parti Démocrate (Democratic Party) ou Républicain (Republican Party) pourront voter pour leurs candidats se présentant aux mandats partisans. Tous les autres électeurs recevront un bulletin de vote non-partisan.

Pour modifier votre affiliation à un parti, veuillez actualiser votre inscription de l'électeur avant le mardi 30 avril 2024.

Pour être inscrit pour voter en Oregon, vous devez être :

1. Résident de l'État d'Oregon
2. Citoyen des États-Unis.
3. Âgé d'au moins 18 ans le jour des élections.

Vous devez actualiser votre inscription si :

1. Vous avez déménagé ou si votre adresse postale a changé.
2. Votre nom a changé.
3. Vous souhaitez modifier votre affiliation à un parti.

Remarque importante : Si vous avez déménagé ou changé de nom, et si vous n'avez pas encore actualisé votre inscription, vous conservez votre admissibilité au vote. Appelez le bureau des élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections Office) au (541) 388-6547 ou envoyez un e-mail à l'adresse suivante elections@deschutescounty.gov pour de plus amples informations.

Instructions de vote

Votre paquet de bulletins de vote contiendra les éléments suivants :

- Un bulletin de vote imprimé
- Une enveloppe de retour affranchie à signer

Examinez votre bulletin de vote officiel et votez :

Examinez votre bulletin de vote officiel et repérez l'ovale de réponse correspondant au candidat ou à la Mesure de votre choix pour chaque scrutin. Pour voter, remplissez complètement l'ovale (●) à côté de vos choix à l'aide d'un stylo (encre noire ou bleue). N'utilisez pas de stylo-feutre.

Réexaminez votre bulletin de vote :

Assurez-vous d'avoir correctement marqué votre choix pour chaque scrutin. Votre bulletin de vote officiel peut présenter des scrutins/mesures imprimés sur les deux côtés du bulletin de vote.

Préparation au renvoi de votre bulletin de vote :

Insérez votre bulletin de vote dans l'enveloppe de retour pré-affranchie. Le personnel électoral veillera à la confidentialité de votre bulletin de vote. Lisez la déclaration de l'électeur sur l'enveloppe de retour et signez dans la case de signature.

Signature de votre enveloppe de retour du bulletin de vote :

Votre bulletin de vote ne sera pas comptabilisé si l'enveloppe de retour n'est pas signée. Chaque signature est vérifiée par rapport à la signature d'inscription figurant dans le dossier et cette dernière doit correspondre pour que le bulletin de vote soit comptabilisé.

Retour de votre bulletin de vote :

- **Par courrier :** Renvoyez votre bulletin de vote dans votre enveloppe de retour du bulletin de vote signée et scellée. Aucun affranchissement n'est nécessaire. Postez votre suffrage exprimé au plus tard le mardi 21 mai 2024. Les bulletins de vote postés et oblitérés par le Service postal des États-Unis (USPS) avant 20 h le jour du scrutin et reçus par le Secrétariat du Comté avant le mardi 28 mai 2024, seront acceptés.
- **Dans un site de dépôt officiel :** Déposez votre enveloppe de retour du bulletin de vote signée et scellée dans un site de dépôt officiel au plus tard à 20 h le jour des élections. Aucun affranchissement n'est nécessaire.

Électeurs handicapés :

Si vous avez besoin d'aide pour voter ou pour déposer votre bulletin de vote, appelez le bureau des élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections Office) au (541) 388-6547. Nous mettrons à votre disposition deux employés pour vous aider à voter. Vous pouvez également vous faire aider par un ami, un membre de votre famille ou toute autre personne de confiance, mais qui n'est pas affiliée à votre employeur ou à votre syndicat.

Une édition audio de la brochure des électeurs est disponible. Les électeurs peuvent également la commander en prenant contact auprès de Ressources pour la vie autonome (Independent Living Resources) au (503) 232-7411, info@irl.org, ou TTY (503) 232-8408.

N'oubliez pas de vérifier les deux côtés de votre bulletin de vote. Certains bulletins peuvent comporter des scrutins/des mesures sur les deux côtés.

Comment voter

1. Remplissez votre bulletin de vote

- Pour voter, remplissez complètement l'ovale situé à côté de votre choix avec un stylo (encre noire ou bleue). N'utilisez pas de stylo-feutre.
- Pour voter pour une personne qui ne figure pas sur le bulletin de vote, remplissez l'ovale situé à côté de la ligne « write-in » (vote écrit à la main), puis écrivez lisiblement le nom de la personne sur la ligne prévue à cet effet. N'inscrivez pas le nom d'un candidat qui figure déjà sur le bulletin de vote.
- Vous n'êtes pas obligé de voter sur tous les scrutins. Ceux pour lesquels vous votez seront quand même comptabilisés.

2. Recherchez les erreurs

- Si vous votez pour plus d'options que ce qui est autorisé, votre vote **ne sera pas comptabilisé** pour ce scrutin.
- Si vous faites une erreur sur votre bulletin de vote, vous pouvez y apporter vos modifications. Rayez d'un trait le nom complet du candidat ou de la réponse à la mesure. Vous avez alors la possibilité de faire un autre choix.
- Contactez le bureau des élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections Office) au (541) 388-6547 pour demander un bulletin de vote de remplacement si:
 - vous faites une erreur que vous ne pouvez pas corriger
 - votre bulletin de vote est endommagé ou abîmé
 - vous avez perdu votre bulletin de vote

3. Insérez le bulletin de vote et signez l'enveloppe de retour

- Insérez uniquement votre suffrage exprimé (et non le bulletin de vote d'une autre personne) dans votre enveloppe de retour du bulletin de vote. *(Si nous recevons une enveloppe contenant plusieurs bulletins de vote, tous les bulletins de vote inclus seront rejetés et ne seront pas comptabilisés).*
- Vous devez signer votre enveloppe de retour du bulletin de vote, **sinon votre vote ne sera pas comptabilisé.**
- La signature figurant sur l'enveloppe de retour du bulletin de vote de chaque électeur est vérifiée par rapport à la signature figurant dans

son dossier. Les signatures doivent correspondre avant qu'un bulletin de vote puisse être comptabilisé. Si votre signature a changé, veuillez actualiser votre inscription d'électeur.

4. Retournez votre bulletin de vote

- **Par courrier** : Renvoyez votre bulletin de vote dans votre enveloppe de retour du bulletin de vote signée et scellée. Aucun affranchissement n'est nécessaire. Postez votre suffrage exprimé au plus tard le mardi 21 mai 2024. Les bulletins de vote postés et oblitérés par le cachet de la poste du United States Postal Service (USPS) avant 20 h le jour des élections et reçus par le Bureau du Greffier du Comté avant le mardi 28 mai, seront acceptés.
- **Dans un site de dépôt officiel** : Déposez votre enveloppe de retour du bulletin de vote signée et scellée dans un site de dépôt officiel au plus tard à 20 h le jour des élections. Aucun affranchissement n'est nécessaire.

Adresses des sites officiels de dépôt des bulletins de vote

Ne tardez pas, votez dès aujourd'hui !

Déposez votre bulletin de vote dans un site de dépôt officiel avant **20 h, le mardi 21 mai 2024**. N'oubliez pas de signer votre enveloppe de vote.

Horaires d'ouverture des sites de dépôt :

Ouverture : vendredi 3 mai 2024

Fermeture : le jour des élections, mardi 21 mai 2024, à **20 h**.

Adresses des sites de dépôt :

Bend

Centre des services de Deschutes (Deschutes Services Center)

1300 NW Wall St, Bend

(Boîtes de dépôt extérieures, accessibles à pied ou en voiture, situées sur le côté ouest du bâtiment)

Département des routes du Comté de Deschutes (Deschutes County Road Department)

61150 SE 27th St, Bend

(Boîte située à l'extrémité sud du parking)

Old Mill

459 SW Bluff Dr, Bend

(Boîte située sur la colline au-dessus du district de Old Mill dans le parking au sud de l'hôtel Hilton Garden Inn)

Parc-relais de Bradbury (Bradbury Park & Ride)

1000 SW Bradbury Way, Bend

(Boîte située en face du Pavillon Park & Rec, près de Simpson et Columbia)

Parc Pine Nursery (Pine Nursery Park)

3750 NE Purcell Blvd, Bend

Accessible aux horaires habituels d'ouverture du parc

(Boîte située à l'extrémité est du parking)

Redmond

Centre des Expositions du Comté de Deschutes (Champs de foire) (Deschutes County Expo Center (Fairgrounds))

3800 SW Airport Way, Redmond

(Boîte située sur le rond-point à l'extrémité est du parking)

Parking en face du Parc Centennial (Centennial Park)

(Déplacée temporairement de la Bibliothèque de Redmond (Redmond Library))

716 SW Evergreen Ave, Redmond

(Boîte située à l'extrémité nord du parking)

La Pine

Bibliothèque publique de La Pine (La Pine Public Library)

(Ouverte pendant les travaux)

16425 1st St, La Pine

(Boîte située au 1st St & Huntington Rd)

Sisters

Hôtel de ville de Sisters (Sisters City Hall)

520 E Cascade Ave, Sisters

(Boîte située en face de l'Hôtel de ville)

Sunriver (temporairement fermée)

Bibliothèque publique de Sunriver (Sunriver Public Library)

56855 Venture Ln, Sunriver

(temporairement fermée en raison des travaux) Les électeurs sont encouragés à retourner leur bulletin par voie postale, ou dans d'autres sites de dépôt.

-- OU --

Postez l'enveloppe de retour pré-affranchie contenant votre suffrage exprimé avant **20 h, le mardi 21 mai 2024**. Les bulletins de vote postés et oblitérés par le cachet de la poste du United States Postal Service (USPS) avant 20 h le jour des élections et reçus par le Bureau du Greffier du Comté avant le mardi 28 mai, seront acceptés. N'oubliez pas de signer votre enveloppe de vote.

Bureau du Greffier du Comté, 1300 NW Wall St, Suite 202 (2nd Floor), Bend

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h | Jour des élections, de 7 h à 20 h

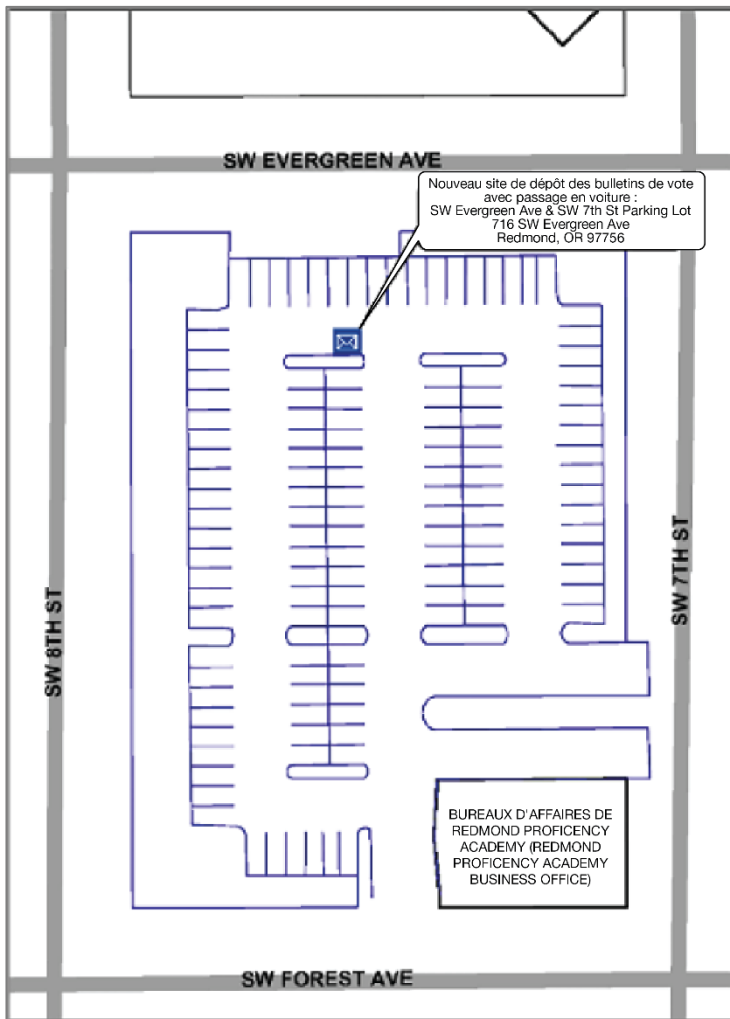
- Des isolements sont disponibles -

Itinéraires vers les sites de dépôt de bulletins de vote les plus récents

Prêtez attention aux panneaux et bannières qui vous mèneront vers ces sites de dépôt.

La boîte de dépôt de bulletins de vote de la bibliothèque de Redmond (Redmond Library) a été temporairement déplacée sur le parking situé au croisement de SW Evergreen Ave et de SW 7th St, à Redmond.

La bibliothèque de Redmond (Redmond Library) est en travaux avec une date de fin de construction prévue en juin 2024. Une signalisation sera mise en place pour indiquer aux électeurs d'entrer dans le parking par la SW 7th St et d'en sortir par la SW Forest Ave.



Centre des Expositions du Comté de Deschutes (Champs de foire) (Deschutes County Expo Center (Fairgrounds))
3800 SW Airport Way, à Redmond

La boîte accessible en voiture est située sur le rond-point à l'extrémité est du parking.



Votre paquet de bulletins de vote

Votre paquet de bulletins de vote contiendra un bulletin de vote et une enveloppe de retour pré-affranchie.

Signature de votre enveloppe de retour de bulletin de vote.

N'oubliez pas de signer votre enveloppe de retour de bulletin de vote.

La signature figurant sur l'enveloppe de retour du bulletin de vote de chaque électeur est vérifiée par rapport à la signature figurant dans son dossier. Les signatures doivent correspondre avant qu'un bulletin de vote puisse être comptabilisé. Si votre signature a changé, veuillez actualiser votre inscription d'électeur.

Renvoi de votre bulletin de vote

Aucun affranchissement n'est nécessaire.

Postez-le au plus tard le jour des élections, le mardi 21 mai 2024.

Les bulletins de vote postés et oblitérés par le Service postal des États-Unis (USPS) avant 20 h le jour du scrutin et reçus par le Secrétariat du Comté avant le mardi 28 mai 2024, seront acceptés.

Élections primaires en Oregon

Fonctionnement et signification pour les électeurs

Qu'est-ce qu'une élection primaire ?

Les élections primaires sont des élections partisans utilisées par les *principaux* partis politiques pour nommer les candidats se présentant aux mandats partisans des élections générales. Les *plus petits* partis politiques nomment leurs candidats aux mandats partisans des élections générales selon leur propre règlement, et ces candidats ne figurent pas sur les bulletins de vote de l'élection primaire. Les candidats qui remportent l'élection générale sont élus. Les mandats comprennent le Président des États-Unis, le Sénateur des États-Unis, le Représentant des États-Unis, le Gouverneur, le Secrétaire d'État, le Trésorier d'État, le Procureur Général, Le Sénateur d'État et le Représentant d'État.

Lors des élections générales, les électeurs reçoivent un bulletin de vote sur lequel figurent les mandats non-partisans, et ils peuvent voter pour n'importe quel candidat, même s'ils ne sont pas affiliés au même parti. La plupart des mesures au scrutin dans tout l'État figurent sur le bulletin de vote de l'élection générale.

Comment se déroulent les élections primaires en Oregon ?

Primaires ouvertes ou primaires fermées

Une élection primaire *fermée* implique que l'électeur soit inscrit auprès d'un parti politique pour pouvoir voter pour le candidat dudit parti ; les électeurs non-affiliés et les électeurs affiliés à des partis mineurs se voient refuser l'accès à l'élection du candidat partisan. Une élection primaire *ouverte* ne requiert pas que les électeurs soient affiliés auprès d'un parti politique pour pouvoir voter pour les candidats partisans.

Élections primaires en Oregon

En Oregon, l'élection primaire est fermée, ce qui signifie que seuls les électeurs inscrits et membres de l'un des principaux partis politiques peuvent voter pour les candidats du même parti. Lors de l'élection primaire, les électeurs qui ne sont pas membres de l'un des principaux partis recevront un bulletin de vote comprenant les scrutins non-partisans,

tels que les élections judiciaires, pour lesquelles tous les électeurs inscrits peuvent voter. Les principaux partis politiques (le parti Démocrate (Democratic) et le parti Républicain (Republican)) peuvent ouvrir leurs élections primaires afin de permettre aux électeurs qui ne sont affiliés à aucun parti de voter à la primaire de ce parti. Si les partis décident de ne pas ouvrir leurs primaires, seuls les électeurs enregistrés auprès du parti Démocrate (Democratic) ou Républicain (Republican) pourront voter pour les candidats de ces partis qui se présentent aux mandats partisans.

Élections primaires dans le Comté de Deschutes

Tous les mandats du Comté de Deschutes sont non-partisans. La majorité des mandats non-partisans du Comté sont élus lors des élections générales, sauf s'il y a trois candidats ou plus avant la date limite d'inscription à l'élection primaire. Dans ce cas, ces candidats figureront sur le bulletin de vote de l'élection primaire, et les deux candidats obtenant le plus de voix s'affronteront lors de l'élection générale.

L'Assesseur du Comté, les Commissaires du Comté et le Juge de paix sont élus différemment des autres mandats du Comté ; ils sont élus lors des élections primaires. Si aucun candidat ne reçoit la majorité des voix (50 % + 1 voix) pour le mandat, les deux candidats ayant obtenu le plus de voix lors de l'élection primaire sont nommés et accèdent à l'élection générale.

Système de primaire fermée :

Pour l'élection primaire du 21 mai 2024, les partis Démocrate (Democratic) et Républicain (Republican) ont décidé de ne pas ouvrir leurs primaires aux électeurs qui ne sont pas affiliés à leur parti. Seuls les électeurs inscrits au parti Démocrate (Democratic) ou Républicain (Republican) pourront voter pour leurs candidats se présentant aux mandats partisans. Tous les autres électeurs recevront un bulletin de vote non-partisan. Pour modifier votre affiliation à un parti, veuillez actualiser votre inscription d'électeur avant le mardi 30 avril 2024.

Élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections): Autocollant 2024 "I Voted" (J'ai voté)

Le concours d'autocollants de l'école élémentaire s'est clôturé le 31 décembre 2023. 68 élèves de tous niveaux répartis dans 6 écoles ont participé. Merci aux élèves des écoles primaires de Buckingham (Buckingham Elementary), Highland (Highland Elementary), Lava Ridge (Lava Ridge Elementary), Pine Ridge (Pine Ridge Elementary), Sisters (Sisters Elementary), et Vern Patrick (Vern Patrick Elementary), pour vos merveilleuses créations.

Félicitations à Ivy Sapp, élève de CE1 de l'école primaire de Lava Ridge (Lava Ridge Elementary School). Vous pouvez venir chercher l'autocollant "I Voted" (J'ai voté) de Ivy dans nos locaux, les bibliothèques et les hôtels de ville jusqu'au jour des élections.

Le bureau du Greffier du Comté de Deschutes (Deschutes County Clerk's Office) invite les élèves de la région à participer au concours d'autocollants **"I Voted" (J'ai voté) du Comté de Deschutes**. Les élèves de la 6ème à la terminale sont invités à créer un autocollant "I Voted" (J'ai voté) qui sera utilisé lors de l'élection générale de 2024, et qui sera publié dans la brochure des électeurs de chaque élection.

Détails du concours

Le formulaire de participation au concours d'autocollants "I voted" (J'ai voté) et le modèle de création sont disponibles au bureau du Greffier et sont téléchargeables sur le site Web des élections du Comté de Deschutes (Deschutes Elections County) : www.deschutescounty.gov/artcontest.

Les élèves du collège et du lycée (de la 6ème à la terminale) doivent poster ou remettre leurs participations avant le 30 juin 2024 :

En personne: Bureau du Greffier du Comté de Deschutes (Deschutes County Clerk's Office), 1300 NW Wall St, Suite 202, Bend

Par courrier: Deschutes County Clerk's Office, "I Voted" Sticker Contest, PO Box 6005, Bend, Oregon 97708

Par e-mail: artcontest@deschutescounty.gov

Règlement du Concours de création d'autocollants "I Voted" (J'ai voté)

- Création d'un autocollant circulaire "I voted" (J'ai voté) (il sera redimensionné pour correspondre à un autocollant de deux pouces (2") ou 5 cm de diamètre).
- Les créations manuelles et numériques sont acceptées
 - Les contributions numériques doivent présenter une résolution minimum de 300 ppi
 - Les contributions manuelles doivent être dessinées sur du papier blanc
- Les créations doivent être non-partisanes et ne doivent faire référence à aucun groupe politique
- Les créations doivent inclure au minimum les couleurs rouge, blanc et bleu
- Les créations doivent être originales et ne pas utiliser ou réutiliser des images appartenant à autrui (clip art ou images protégées par des droits d'auteur).

Mesure 9-165 – District rural de protection contre les incendies de La Pine (La Pine Rural Fire Protection District)

Légende: Renouvellement pour 5 ans du prélèvement des opérations du District de protection contre les incendies

Question: Le District doit-il renouveler pour 5 ans le prélèvement de \$0,64 par tranche de \$1000 de valeur estimée à des fins d'exploitation, à partir de 2024-2025?

Cette mesure renouvelle les impôts d'option locale actuels.

Résumé: Cette mesure renouvelle pour cinq ans le taux d'imposition actuel pour le District rural de protection contre les incendies de La Pine (LaPine Rural Fire Protection District), et assure un maintien des fonds pour les frais d'exploitation, qui permettent:

- L'entretien de 2 ambulances équipées pour les soins intensifs, en service 24h/24 et 7 jours/7
- L'entretien d'un Officier de garde sur le District à toute heure du jour et de la nuit pour garantir l'efficacité du traitement des urgences.
- Le maintien des opérations dans toutes les stations de lutte contre les incendies du District : Huntington, Burgess/Day, et South Century Drive.
- Le maintien des programmes pour les volontaires et les étudiants afin de prendre en charge les opérations.
- Le maintien de la norme ISO 2012, qui limite les frais d'assurance.
- Permettre une subvention continue correspondant aux financements des équipements, les machines, les locaux, les programmes et le personnel.
- Le maintien des 21 pompiers/auxiliaires médicaux de carrière, et assurer leur formation.
- Le financement visant à maintenir les équipements d'EMS pour les services et le transport médical.

Le prélèvement d'option locale s'applique sur cinq ans, et est renouvelé en juillet 2024. Le taux d'imposition est maintenu à \$0,64 par tranche de \$1000 de valeur estimée. Les recettes estimées sur 5 ans sont les suivantes:

2024-2025: \$1.421.088; 2025-2026: \$1.463.721; 2026-2027: \$1.507.633; 2027-2028: \$1.552.862; 2028-2029: \$1599.448; Estimation du montant total des impôts récoltés à l'aide de la mesure: \$7.544.752.

Déclaration explicative

Cette mesure maintient le taux d'imposition actuel du District de protection contre les incendies, ainsi que les niveaux actuels des services de lutte contre les incendies et des services médicaux d'urgence. Ce prélèvement d'exploitation à option locale a pris effet en 1998 et a été renouvelé la dernière fois en 2014 par les électeurs du District de protection contre les incendies. Ce prélèvement expire en juin 2024, et le District demande aux électeurs de renouveler le prélèvement d'option locale au même taux, pour cinq années supplémentaires, à compter de juillet 2024. Le taux d'imposition est maintenu à \$0,64 par tranche de \$1000 de valeur estimée. Une maison évaluée à 200.000 dollars paiera toujours \$128 par an (\$10,66 par mois).

Le renouvellement de ce prélèvement permet au District de maintenir le personnel actuel et de toujours répondre aux besoins de nos administrés en matière de service d'urgence, et de répondre aux besoins futurs de nos citoyens.

- Les alarmes d'urgence et la demande de services ont augmenté de manière constante au cours de 10 dernières années.
- Les services médicaux d'urgence rapportent un volume de 84 % des alarmes ayant une durée de transport en ambulance avoisinant 2 heures pour aller jusqu'à Bend.
- Les menaces perpétuelles d'incendie et l'explosion du nombre de bâtiments viennent mettre à mal la prestation de service.

Ce prélèvement, ainsi que d'autres taxes, frais et prélèvements, assurera l'essentiel du financement pour:

- Maintenir les services d'ambulance pour nos citoyens et répondre aux demandes du système.
- Maintenir les fournitures et les équipements des services médicaux d'urgence respectant les normes de l'industrie en matière de traitement et de transport.
- Maintenir les opérations des stations du District de protection contre les incendies pour maintenir notre norme ISO et garantir des réductions des frais d'assurance et de perte de propriété.
- Maintenir la prise en charge de notre programme pour les volontaires, la réserve, et des services d'assistance.
- Permettre une subvention continue correspondant aux financements des équipements, les machines, les locaux, les programmes et le personnel, en limitant la charge financière globale pour le contribuable.
- Le maintien des 21 pompiers/auxiliaires médicaux de carrière.
- Maintenir les technologies et les logiciels prenant en charge les services d'intervention d'urgence.

Le District rural de protection contre les incendies de La Pine (La Pine Rural Fire Protection District) dispose de pompiers professionnels hautement qualifiés, d'un programme résidentiel d'immersion complète d'étudiants pompiers et d'un groupe de volontaires fournissant des services d'urgence essentiels à la communauté. Le District est connu pour son utilisation efficace des deniers du contribuable, en maximisant le recouvrement des coûts et les possibilités de subventions grâce à l'utilisation des meilleures pratiques de gestion, à des processus de planification stratégique continus, à une planification budgétaire sur dix ans et à une analyse des principaux indicateurs statistiques de performance. Le District analyse en permanence la structure des dépenses et les recettes pour améliorer la valeur des services pour ses clients. Il entretient les équipements et les installations de la communauté sans s'endetter. Les cinq directeurs élus du District disposent d'une expérience significative en matière de gouvernance publique, sur les meilleures pratiques commerciales actuelles, dans le domaine de la santé, et en réduction des risques communautaires. Ils fixent les objectifs du district quant aux services, quant aux risques communautaires, et supervisent les opérations des pompiers et des EMS à l'aide de politiques. Le District fait l'objet d'un audit externe annuel de ses finances et de ses procédures financières, qui peut être consulté par le public.

Publié par: Erick Holsey, District rural de protection contre les incendies de La Pine (La Pine Rural Fire Protection District)

Mesure 9-166 – District rural de protection contre les incendies de La Pine (La Pine Rural Fire Protection District)

Légende: Renouvellement pour 10 ans du prélèvement capital du District de protection contre les incendies

Question: Le District doit-il renouveler pour 10 ans le prélèvement de remplacement capital de \$0,23 par tranche de \$1000 de valeur estimée pour les projets capitaux à partir de 2024-2025?

Cette mesure renouvelle les impôts d'option locale actuels.

Résumé: Cette mesure renouvelle le prélèvement par obligations du District rural de protection contre les incendies de La Pine (La Pine Rural Fire Protection District), qui arrive à expiration, avec un taux d'imposition de \$0,23 par tranche de \$1000 de valeur estimée, pour assurer les fonds capitaux et assurer:

- Le remplacement programmé des ambulances.
- Le remplacement programmé des bornes à incendie.
- Le remplacement programmé des véhicules de commandement et du personnel.
- Le remplacement programmé des appareils respiratoires et des réservoirs à air comprimé.
- Le remplacement programmé des équipements de protections du personnel.
- L'acquisition d'équipement médical d'urgence standardisé et de lutte contre les incendies
- L'acquisition, la mise à niveau et l'entretien des technologies et des contrats de service pour garantir la protection des informations relatives à la santé.
- L'entretien des locaux et la mise à niveau pour prendre en charge les besoins de la communauté en matière d'intervention.

Le prélèvement d'option locale capital s'applique sur cinq ans, et est renouvelé en juillet 2024. Le prélèvement capital du District expirant en juin 2024 conservera son taux d'imposition actuel. Voici l'estimation sur 10 ans:

- 2024-2025: \$488.472; 2025-2026: \$503.126;
- 2026-2027: \$518.220;
- 2027-2028: \$533.766; 2028-2029: \$549.779;
- 2029-2030: \$566.273;
- 2030-2031: \$583.261; 2031-2032: \$600.759;
- 2032-2033: \$618.782; 2033-2034: \$637.345;

Estimation du montant total des impôts: \$5.559.783.

Déclaration explicative

Cette mesure maintient le taux d'imposition global actuel du District de protection contre les incendies, ainsi que les niveaux actuels des services de lutte contre les incendies et des services médicaux d'urgence. Il renouvelle le prélèvement d'option capitale de 10 ans qui arrive à expiration, avec un taux d'imposition de \$0,23 par tranche de \$1000 de valeur estimée à partir de juillet 2024. Depuis 1974, tous les dix ans, les électeurs du District ont approuvé les obligations ou les prélèvements visant à acquérir et remplacer les équipements, machines et locaux. L'avantage d'un prélèvement d'option locale, c'est que les contribuables ne sont pas redevables des coûts d'émission d'une nouvelle obligation, et ce prélèvement n'engendre pas d'intérêts à payer. En maintenant le financement de ce prélèvement d'exploitation capitale, le District restera libre de toute dette de capital, en appliquant le programme de remplacement du capital afin de maintenir le niveau des services.

Le District dispose de \$8,1 millions en droit au capital, et d'un large éventail de programmes pour remplacer les bâtiments, les machines, les ambulances, les équipements et la technologie, en toute responsabilité et efficacité, et qui s'aligne sur les meilleures pratiques de l'industrie et de l'environnement de travail. S'il est renouvelé, le taux d'imposition sera maintenu à \$0,64 par tranche de \$1000 de valeur estimée. Une maison évaluée à 200.000 dollars paiera toujours \$46 par an (\$3,83 par mois). Estimation des recettes fiscales attendues sur dix ans:

2024-2025: \$488.472; 2025-2026: \$503.126;
2026-2027: \$518.220; 2027-2028: \$533.766;
2028-2029: \$549.779; 2029-2030: \$566.273;
2030-2031: \$583.261; 2031-2032: \$600.759;
2032-2033: \$618.782; 2033-2034: \$637.345;

Voici les financements sur 10 ans assurés par le prélèvement d'option locale:

- Remplacement des ambulances, qui ont dépassé les 250.000 miles en 7 ans de service.
- Remplacement des bornes à incendie de plus de 25 ans de service ou qui ont subi des pannes catastrophiques.
- Remplacement des véhicules de commandement et du personnel, qui ont dépassé les 250.000 miles en 15 ans de service.
- Remplacement des appareils respiratoires autonomes et des réservoirs à air comprimé de plus de 15 ans de service.
- Remplacement des revêtements et des équipements de protection structurels et sauvages ayant 10 ans de service.

- Acquisition d'équipement de lutte contre les incendies et d'EMS
- Acquisition, mise à niveau et entretien des technologies et des contrats de service pour garantir la protection électronique des informations relatives à la santé.
- Entretien des locaux et mise à niveau pour prendre en charge les besoins du personnel actuel d'exploitation (et en développement) en matière d'intervention d'assistance.

Le District rural de protection contre les incendies de La Pine (La Pine Rural Fire Protection District) dispose de pompiers professionnels hautement qualifiés, d'un programme résidentiel d'immersion complète d'étudiants pompiers et d'un groupe de volontaires fournissant des services d'urgence essentiels à la communauté. Le District est connu pour son utilisation efficace des deniers du contribuable, en maximisant le recouvrement des coûts et les possibilités de subventions grâce à l'utilisation des meilleures pratiques de gestion, à des processus de planification stratégique continus, à une planification budgétaire et à une analyse des principaux indicateurs statistiques de performance. Le District analyse la structure des dépenses et les recettes pour améliorer la valeur des services pour ses clients. Il entretient les équipements et les installations de la communauté sans s'endetter. Les cinq directeurs élus du District disposent d'une expérience significative en matière de gouvernance publique, sur les meilleures pratiques commerciales actuelles, dans le domaine de la santé, et en réduction des risques communautaires. Ils fixent les objectifs du district quant aux services, quant aux risques communautaires, et supervisent les opérations du District à l'aide de politiques. Le District fait l'objet d'un audit externe annuel de ses finances et de ses procédures financières, qui peut être consulté par le public.

Publié par: Erick Holsey, District rural de protection contre les incendies de La Pine (La Pine Rural Fire Protection District)

Mesure 9-167 - District scolaire administratif n° 1 (Administrative School District No.1)

Légende: Prélèvement d'option locale sur 5 ans visant à améliorer et prendre en charge l'enseignement

Question: Le District doit-il prélever \$1,00 par tranche de \$1.000 de valeur estimée à partir de 2024-20 25 pour combler le déficit de financement et prendre en charge les priorités? Cette mesure peut entraîner une augmentation des impôts fonciers de plus de trois pour cent.

Résumé: L'adoption de ce prélèvement permettrait de garantir aux élèves des écoles de Bend La Pine des enseignements à vie et de leur assurer une réussite professionnelle. Le District compte plus de 17.000 élèves.

Le District ne parvient pas à totalement financer les programmes pour les élèves et les services dont les recettes dépendent du modèle de financement de l'État. Cette proposition de prélèvement d'option locale sur 5 ans permettrait au District de combler le déficit de financement et d'attribuer les ressources ainsi:

- Renforcer et ajouter des cursus scolaires professionnels
- Maintenir et garantir la taille des classes
- Recruter et engager des professeurs et des équipes d'assistance
- Augmenter les parcours académiques avancés pour les étudiants
- Améliorer les systèmes d'assistance pour les élèves en difficulté
- Améliorer les parcours de sélection dans les domaines de la musique, des arts, de la technologie, des affaires, des langues.

Le taux d'imposition annuel est d'environ \$1,00 pour \$1.000 de valeur foncière estimée. Pour une maison d'une valeur estimée de \$238.750, le coût annuel atteindra \$239 par an.

Le prélèvement rapportera au District un montant estimé à:

\$21.200.000 en 2024-25

\$21.836.000 en 2025-26

\$22.491.000 en 2026-27

\$23.165.000 en 2027-28

\$23.860.000 en 2028-29

L'estimation du montant total sur 5 ans s'élève à \$112.552.000.

Déclaration explicative

La proposition du prélèvement d'apprentissage financera les programmes et services qui ne sont pas subventionnés (ou pas assez subventionnés) par l'État. Cela permettra au District scolaire de répondre aux besoins de Bend, Sunriver et La Pine.

Cursus professionnels

L'intérêt pour les cursus professionnels explose, avec 34 programmes CTE répartis dans nos sept lycées. Les élèves peuvent acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour s'épanouir dans des métiers à haut revenus et forte demande.

Grâce au prélèvement, un plus grand nombre d'élèves pourrait accéder au CTE, et nous ouvrirons de nouvelles formations et moderniserons les programmes existants avec de nouveaux outils et de nouvelles technologies pour respecter les normes de l'industrie. En nous alignant aux besoins du marché de l'emploi, nous avons la garantie que nos diplômés sont parés pour la réussite et pour participer à notre croissance économique.

Taille optimale des classes

Lorsque la taille des classes est optimale, les professeurs peuvent tisser des liens forts avec leurs élèves et leur apporter une plus grande attention et un soutien individuel de meilleure qualité. Les classes surchargées ralentissent l'apprentissage.

Notre objectif consiste à maintenir une taille moyenne des classes comprise entre 22 élèves en maternelle et 29 élèves au lycée. Ce prélèvement permettra au District de recruter des éducateurs pour répondre aux besoins de nos communautés scolaires.

Recrutement et maintien en poste

Les employés des écoles doivent pouvoir vivre et s'épanouir dans leur communauté de travail. Dans les écoles de Bend-La Pine, nous aspirons à être un employeur de choix, qui attire et conserve d'excellents éducateurs et personnel de soutien.

Ce prélèvement permettra d'améliorer la prise en charge du personnel et les opportunités d'évolution des carrières, par l'intermédiaire de formations, d'entraînements et de mentorats professionnels. Il est impératif d'avoir une forte population active pour garantir le succès des élèves, que ce soit en classe ou après l'école.

Des parcours académiques avancés

Les élèves qui poursuivent des spécialisations et des cursus universitaires développent les connaissances et habitudes qui sont la clé du succès, que ce soit à l'université ou dans le monde du travail. Une meilleure communication et la capacité à résoudre les problèmes font partie des avantages des opportunités d'apprentissage accéléré.

Ce prélèvement permettra au District de renforcer et d'étendre ses programmes d'équivalence de cours, de baccalauréat international et d'université à crédits doubles. Cela permettra aux élèves d'accéder plus facilement aux cursus avancés, et cela aidera les professeurs à être qualifiés pour dispenser leurs cours.

Prise en charge des élèves

Notre capacité à prendre en charge les élèves, y compris ceux ayant des difficultés d'apprentissage, dépend de notre niveau de financement existant.

Ce prélèvement permettra au District d'investir dans notre personnel de suivi et de soutien des élèves, les moniteurs sur le campus, le soutien scolaire et le développement des capacités de lecture et d'écriture. Cela renforcera les efforts encourageant le sentiment d'appartenance et la dignité parmi les élèves, ce qui permettra de réduire le harcèlement et les comportements agressifs.

Options proposées

Les options telles que la musique, les arts, les langues du monde et le commerce aident les élèves à se découvrir des passions et des objectifs. Choisir des options inspire et propose des défis aux élèves jusqu'à leur diplôme.

Ce prélèvement nous permet de gérer les écarts entre les options proposées, d'augmenter les opportunités pour les collégiens et améliorer le niveau en langues du monde au deuxième degré.

Taux de prélèvement

Le taux proposé s'élève à \$1 par tranche de \$1.000 de valeur foncière estimée. Un propriétaire payera un montant estimé à \$20 par mois, selon la valeur médiane estimée de ses biens résidentiels localisés sur le District. La valeur estimée peut être consultée sous la Valeur Réelle du Marché, sur la déclaration d'impôts fonciers.

Publié par: Steven Cook, Surintendant, District scolaire de Bend-La Pine (Bend-La Pine School District)

Mesure 9-168 - Ville de Redmond

Légende: Amendement de la Charte de la Ville de Redmond en terme de qualifications pour tenir des fonctions électives.

Question: La Ville doit-elle amender la Charte pour interdire aux personnes d'une même famille par consanguinité ou affinité de tenir des fonctions électives ensemble?

Résumé: Si elle est adoptée, cette mesure amendera la Charte de la Ville de Redmond, Section 12, Qualification des responsables. Cet amendement viendra ajouter une qualification selon laquelle nulle personne ne sera autorisée à tenir des fonctions électives dans le même conseil municipal que son conjoint, partenaire, ascendant ou descendant, exerçant un mandat de Maire ou de Conseiller municipal. Les membres de la même famille au premier degré par consanguinité sont les liens parents/enfants. Les membres de la même famille au premier degré par affinité sont les époux/compagnons. Des copies intégrales de la proposition d'amendement à la Charte, comprenant toutes les modifications, sont disponibles dans les services d'état civil et sur www.redmondoregon.gov.

Déclaration explicative

La Ville de Redmond propose un amendement à sa Charte. Cet amendement viendra ajouter une qualification selon laquelle nulle personne ne sera autorisée à tenir des fonctions électives dans le même conseil municipale que son époux ou épouse, compagnon ou compagne, ascendant ou descendant, exerçant un mandat de Maire ou de Conseiller municipal. La Charte précise une gouvernance supervisée par six conseillers municipaux et un Maire.

Une Charte fait office de document fondateur de la gouvernance de la Ville. Elle expose les principes, les structures et procédures du gouvernement de la Ville. La loi de l'Oregon autorise par essence les électeurs de la ville à organiser la gouvernance de leur commune selon le choix de la majorité des électeurs pour répondre au mieux aux besoins de la ville. Cette proposition d'amendement à la Charte sera appliquée à partir du 1er janvier 2025.

Pour l'instant, il n'y a pas d'interdiction visant à empêcher des personnes de tenir des fonctions électives dans le même conseil municipal que leur époux ou épouse, compagnon ou compagne, ascendant ou descendant, exerçant un mandat de Maire ou de Conseiller municipal. S'il est approuvé, nulle personne ne sera autorisée à tenir des fonctions électives dans le même conseil municipal que son époux ou épouse,

compagnon ou compagne, ascendant ou descendant, exerçant un mandat de Maire ou de Conseiller municipal.

Cet amendement ne concernera pas les personnes siégeant actuellement au conseil municipal.

Cet amendement à la Charte viendra compléter la Section 12 de la Charte de la Ville par le texte suivant:

«Nulle personne ne tiendra des fonctions électives tant que son époux ou son épouse, son compagnon ou sa compagne, son parent ou son enfant exerce un mandat de Maire ou de conseiller.»

Si la proposition d'amendement à la Charte est refusée, il sera toujours possible pour une personne de tenir des fonctions électives dans le même conseil municipal que son époux ou épouse, compagnon ou compagne, ascendant ou descendant, exerçant un mandat de Maire ou de Conseiller municipal.

Si la proposition d'amendement à la charte est approuvée, nulle personne ne sera autorisée à tenir des fonctions électives dans le même conseil municipal que son époux ou épouse, compagnon ou compagne, ascendant ou descendant, exerçant un mandat de Maire ou de Conseiller municipal.

Les recommandations suivent une série de débats du conseil municipal, qui se sont déroulés en séances publiques entre l'automne 2023 et février 2024, concernant les modifications possibles à la Charte existante de la Ville. Le dernier amendement à la Charte de la Ville de Redmond date de 2010.

Des copies intégrales de la proposition d'amendement à la Charte, comprenant toutes les modifications, sont disponibles dans les services d'état civil, au 411 SW Ninth et sur www.redmondoregon.gov.

Publié par: Keith Witcosky, Ville de Redmond

Mesure 9-169 - Ville de Redmond

Légende: Amendement à la Charte en vue de modifier la longueur et les limites du Mandat du Maire.

Question: La Charte de la Ville doit-elle être réformée afin d'allonger la durée du mandat du Maire à quatre ans et deux mandats consécutifs?

Résumé: Si la mesure est adoptée, elle reformera la Charte de la Ville de Redmond, Section 9, Le Maire. Cet amendement allongera la durée du mandat du Maire, qui passera du deux à quatre ans, à partir de l'élection municipale de 2026; le nombre de mandats successifs au poste de Maire sera ainsi limité à deux mandats de quatre ans (pour un total de huit années consécutives au poste de Maire). Au terme de ces deux mandats, un Maire pourra se présenter au poste de conseiller municipal, ou de nouveau au poste de Maire, sous réserve de séparer de quatre ans les deux mandats. Des copies intégrales de la proposition d'amendement à la Charte, comprenant toutes les modifications, sont disponibles dans les services d'état civil et sur www.redmondoregon.gov.

Déclaration explicative

Charte de la Ville. Pour les mandats électoraux de Maire, l'amendement prévoit d'allonger la durée dudit mandat de deux ans à quatre ans, et de lui prévoir des limites. La Charte précise une gouvernance supervisée par six conseillers municipaux et un Maire.

Une Charte fait office de document fondateur de la gouvernance de la Ville. Elle expose les principes, les structures et procédures du gouvernement de la Ville. La loi de l'Oregon autorise par essence les électeurs de la ville à organiser la gouvernance de leur commune selon le choix de la majorité des électeurs pour répondre au mieux aux besoins de la ville. Cette proposition d'amendement à la Charte sera appliquée à partir du 1er janvier 2026.

Il n'y a pour l'instant aucune limite au nombre de mandats consécutifs de Maire auxquels une personne peut se faire élire. Si cet amendement est adopté, une personne pourra être élue Maire pour deux mandats consécutifs. Au terme de ces deux mandats, une personne pourra se présenter aux élections en tant que conseiller municipal, ou devra patienter la durée d'un mandat avant de pouvoir se présenter de nouveau au poste de Maire.

L'adoption de cet amendement ne sera pas applicable pour le mandat de Maire à venir, qui se déroulera du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Cet amendement à la Charte viendra réformer la Section 9 de la Charte de la Ville par le texte suivant :

«Lors de l'élection générale de 2024, un Maire pouvait être élu pour un mandat de deux ans. À compter de l'élection générale bisannuelle de 2026, un Maire sera élu pour un mandat de quatre ans. À compter de l'élection générale bisannuelle de 2026, un Maire pourra être élu pour deux mandats consécutifs. Au terme de ces deux mandats consécutifs, le Maire ne pourra pas se présenter au poste de Maire lors de l'élection suivante. Il pourra se présenter au poste de conseiller municipal, et pourra de nouveau se présenter au poste de Maire lors des élections suivantes.»

Si la proposition d'amendement à la Charte n'est pas adoptée, la durée du mandat de Maire sera maintenue à deux ans, et la Charte de la Ville ne prévoira aucune limite au nombre de mandats consécutifs auxquels une personne peut être élue en tant que Maire.

Si cet amendement est adopté, à compter du 1er janvier 2027, une personne pourra être élue Maire pour quatre ans et pour seulement deux mandats consécutifs.

Les recommandations suivent une série de débats du conseil municipal, qui se sont déroulés en séances publiques entre l'automne 2023 et février 2024, concernant les modifications possibles à la Charte existante de la Ville. Le dernier amendement à la Charte de la Ville de Redmond date de 2010.

Des copies intégrales de la proposition d'amendement à la Charte, comprenant toutes les modifications, sont disponibles dans les services d'état civil, au 411 SW Ninth et sur www.redmondoregon.gov.

Publié par: Keith Witcosky, Ville de Redmond

Mesure 9-170 - Ville de Redmond

Légende: Amendement de la Charte de la Ville pour prévoir des limites au poste de Conseiller municipal.

Question: La Charte de la Ville doit-elle être réformée afin de limiter le poste de Conseiller municipal à deux mandats consécutifs

Résumé: Si la mesure est adoptée, elle reformera la Charte de la Ville de Redmond, Section 8, Les Conseillers municipaux. Cet amendement viendra limiter le nombre de mandats successifs au poste de Conseiller municipal à deux mandats successifs de quatre ans (pour un total de huit années consécutives au poste de Conseiller municipal). Au terme de ces deux mandats, un Conseiller municipal pourra se présenter au poste de Maire, ou de nouveau au poste de Conseiller municipal deux ans plus tard. Des copies intégrales de la proposition d'amendement à la Charte, comprenant toutes les modifications, sont disponibles dans les services d'état civil et sur www.redmondoregon.gov.

Déclaration explicative

La Ville de Redmond propose un amendement à sa Charte. Cet amendement viendra poser des limites au mandats électoral de Conseiller municipal. La Charte précise une gouvernance supervisée par six conseillers municipaux et un Maire.

Une Charte fait office de document fondateur de la gouvernance de la Ville. Elle expose les principes, les structures et procédures du gouvernement de la Ville. La loi de l'Oregon autorise par essence les électeurs de la ville à organiser la gouvernance de leur commune selon le choix de la majorité des électeurs pour répondre au mieux aux besoins de la ville. Cette proposition d'amendement à la Charte sera appliquée à partir du 1er janvier 2025.

Il n'y a pour l'instant aucune limite au nombre de mandats consécutifs auxquels une personne peut se faire élire au poste de Conseiller municipal de Redmond (Redmond City Council). Si cet amendement est adopté, une personne pourra être élue Conseiller municipal pour deux mandats consécutifs. Au terme de ces deux mandats, une personne pourra se présenter aux élections en tant que Maire, ou devra patienter la durée d'un mandat avant de pouvoir se présenter de nouveau au poste de Conseiller municipal.

Suite à l'adoption de cet amendement, tous les Conseillers municipaux en poste seront éligibles pour deux mandats consécutifs.

Cet amendement à la Charte viendra compléter la Section 8 de la Charte de la Ville par le texte suivant:

«Chaque Conseiller municipal sera élu pour deux mandats consécutifs. Au terme de deux mandats au poste de Conseiller municipal, il pourra se présenter au poste de Maire, et pourra de nouveau se présenter au poste de Conseiller municipal lors des élections suivantes. Pour les Conseillers en poste au moment de l'adoption de cet amendement, l'élection se tenant au cours de la dernière année du mandat actuel du Conseiller, ce dernier ne pourra pas se présenter au poste de Conseiller municipal lors de l'élection suivant leur deuxième mandat consécutif.»

Si la proposition d'amendement n'est pas adoptée, la Charte de la Ville ne prévoira aucune limite au nombre de mandats consécutifs auxquels une personne peut être élue en tant que Conseiller municipal de la Ville de Redmond (Redmond City Council).

Si cette proposition d'amendement à la Charte est adoptée, une personne pourra être élue Conseiller municipal pour deux mandats consécutifs.

Les recommandations suivent une série de débats du conseil municipal, qui se sont déroulés en séances publiques entre l'automne 2023 et février 2024, concernant les modifications possibles à la Charte existante de la Ville. Le dernier amendement à la Charte de la Ville de Redmond date de 2010.

Des copies intégrales de la proposition d'amendement à la Charte, comprenant toutes les modifications, sont disponibles dans les services d'état civil, au 411 SW Ninth et sur www.redmondoregon.gov.

Publié par Keith Witcosky, Ville de Redmond

Mesures 7-87 – District scolaire du comté de Crook (Crook County School District)

Légende: Obligations d'augmenter la sécurité; réparations et rénovation des écoles

Question: Le District doit-il augmenter la sécurité; assurer les réparations et la rénovation des écoles et des locaux du District; lever \$6.000.000 de fonds d'État; délivrer \$11.000.000 du montant principal en obligations? Si les obligations sont approuvées, elles seront remboursables à même les impôts sur la propriété ou sur la propriété foncière qui ne sont pas soumis aux limites des sections 11 et 11b, Article XI de la Constitution de l'Oregon.

Résumé: Si les obligations sont approuvées, le District scolaire du comté de Crook (Crook County School District) recevra les fonds correspondants à hauteur de \$6.000.000. Les fonds en obligations auront pour objectif le financement des dépenses d'investissement suivantes:

- Actualisations des systèmes de chauffage tels que les chaudières et les systèmes HVAC;
- Améliorations en matière de sécurité, telles que les entrées sécurisées, les systèmes de communication et la surveillance;
- Remplacement ou restauration de la toiture des écoles et des autres bâtiments du district;
- Amélioration capitales, telles que les améliorations, la démolition, le mobilier et l'équipement des sites;
- Le paiement des frais d'assurance des obligations.

Le reste des recettes des obligations peut être utilisé pour le paiement de tous les autres projets éligibles d'importance. Les obligations viendront à échéance dans un délai maximum de 26 ans à compter de leur émission et peuvent être émises en série. Le taux d'imposition annuel moyen estimé est d'environ \$0,10 pour \$1000 de valeur foncière estimée. Le taux de prélèvement réel peut différer en raison de variations des taux d'intérêt et de la valeur estimée.